



## Pension compensatoire et dettes importantes en cours

Par **directo**, le **14/05/2016** à **17:14**

Bonjour,

Après 41 ans de mariage au cours desquels mon épouse n'a presque jamais travaillé pour pouvoir élever nos enfants, je souhaite divorcer.

N'ayant jamais surveillé les comptes, je me suis retrouvé à la banque de France avec une dette énorme et je dois verser aujourd'hui 35% de mon salaire à mes débiteurs (il me reste encore 4 années de versements). Nous avons également un découvert bancaire de 2200 euros (pour un salaire mensuel de 2300) que j'ai bien du mal à combler. Quelle serait le montant de la pension compensatoire en tenant compte de tous ces éléments et est-il possible de tenir compte de tous ces éléments ?

Je souhaite également partir, ne supportant plus la vie commune et ma santé se dégradant de plus en plus ; quelles sont dans ce cas mes obligations à l'égard de mon épouse ? Lui laisser un pourcentage de mon salaire ou régler toutes ses charges (loyer, charges, etc) en partageant ensuite et à part égale ce qu'il restera ?

Dois-je également prendre en charge les dettes seul, sachant que si c'est le cas, il ne me restera pas un dixième de mon salaire pour vivre ?

Par avance merci de votre réponse.